

## Liste des équipements et des tarifs Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019



## Table des matières

<b>01. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour appareils SENS .....</b>	<b>Page 03</b>
<b>02. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour appareils de .....</b>	<b>Page 07</b>
<b>réfrigération, de climatisation, de congélation et de traitement de l'air intérieur (avec compresseurs)</b>	
<b>03. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour systèmes d'étagères .....</b>	<b>Page 09</b>
<b>électroniques (étiquettes de prix)</b>	
<b>04. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour .....</b>	<b>Page 10</b>
<b>modules photovoltaïques et leurs composants</b>	
<b>05. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour outils motorisé .....</b>	<b>Page 11</b>
<b>y compris les robots avec accumulateur</b>	
<b>06. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour jouets .....</b>	<b>Page 12</b>
<b>07. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour lampes .....</b>	<b>Page 14</b>
<b>de poche et lampes frontales</b>	
<b>08. Liste officielle des équipements et des tarifs TEA sur les accumulateurs .....</b>	<b>Page 15</b>
<b>de rechange pour outils motorisés et robots</b>	
<b>09. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR .....</b>	<b>Page 16</b>
<b>pour sources lumineuses et luminaires SLRS</b>	
<b>10. La transparence des prix pour la TAR .....</b>	<b>Page 17</b>
<b>11. Modèle de facture au sens de la Fondation SENS .....</b>	<b>Page 17</b>



## 01. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour appareils SENS

Catégorie tarifaire TAR	Catégorie de poids (poids déclaré de la marchandise)	Taxe anticipée de recyclage (TAR), hors TVA de 7.7%
100090	< 0.250 kg	CHF 0.185
100100	≥ 0.250 kg et < 5 kg	CHF 0.56
100110	≥ 5 et < 15 kg	CHF 2.31
100120	≥ 15 et < 25 kg	CHF 5.56
100200	≥ 25 et < 70 kg	CHF 11.11
100210	≥ 70 et ≤ 250 kg	CHF 18.52

### Piles

Le tarif TAR d'une unité de vente inclut les piles. Le décompte des «piles en vrac» doit être réalisé directement avec Inobat.

### Appareils de fitness

De manière transitoire, les appareils de fitness ≥ 5 kg sont à déclarer sous la catégorie 100100.

### Coffres-forts et armoires à fusils

Sont à déclarer jusqu'à un poids total de 25 kg. À partir de 25 kg, tous les coûts d'élimination sont à prendre en charge par le remettant.

### WC douches et terminaux WC

Le moteur est à déclarer.

### Textiles et chaussures avec lumière

Chaussures et vêtements avec lumière et piles ne doivent pas être déclarés à SENS.

### Véhicules électriques

Voir remarque en page 11

### Jouets

Les jouets bénéficient de leur propre liste des équipements et des tarifs TAR.



### Sources lumineuses avec piles

Les sources lumineuses fonctionnant avec des piles doivent être déclarées dans la catégorie des appareils SENS.

### Notes explicatives

- Les tarifs TAR sont valables une année.
- Définition: poids déclaré de la marchandise = poids net, incluant les accessoires, mais excluant les options.
- Tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques, contenus dans les groupes d'équipements indiqués, sont soumis à la TAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la TAR depuis le 1er janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la TAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la TAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.
- La commission TAR est responsable des listes des équipements et des tarifs TAR.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission TAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur [www.eRecycling.ch](http://www.eRecycling.ch). Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant les tarifs TAR, veuillez vous adresser directement à SENS. La commission TAR examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.

### Applicable aux appareils à composants électriques et/ou électroniques des groupes d'équipements suivants:

#### Alarmes, appareils de sécurité et de surveillance

p. ex. alarmes, sirènes, klaxons, détecteurs de mouvements, détecteurs d'incendie, générateurs de nombres aléatoires, interrupteurs crépusculaires, carillons, lecteurs d'empreinte digitale, gâches, serrures à code numérique, variateurs de lumière, etc.

#### Appareils ménagers et de cuisine

p. ex. fers à repasser, machines à coudre, tranchoirs, presses, robots mixeurs, hachoirs, pétrisseurs, refroidisseurs de vin thermoélectriques, appareils de réfrigération sans compresseur, etc.

#### Articles pour animaux domestiques

p. ex. appareils de soin, mangeoires, tondeuses, jouets, accessoires d'aquarium et de terrarium, trappes d'accès, etc.



### **Technique du bâtiment**

p. ex. radiateurs, ventilateurs de chauffage direct, accumulateurs, radiateurs thermiques, ventilateurs d'air chaud, foyers électriques, convecteurs, tous types de pompes à chaleur et de chauffage jusqu'à 250 kg, générateurs, compresseurs, chauffe-eau jusqu'à 250 kg, serrures électroniques, dispositifs de surveillance, thermostats d'ambiance, dispositifs de ventilation et de climatisation, coffret de fusibles complet, etc.

---

### **Appareils de levage, de traction, de pompage, de pesage et de transport de charges**

p. ex. treuils, engins de levage, niveaux laser, pompes à eau, chariots, etc.

---

### **Appareils pour l'entretien de la maison et du jardin (incluant les appareils à essence et à démarreur électrique)**

p. ex. appareils de détartrage, hacheuses, tondeuses, pompes, sécheurs, scarificateurs, fraises à neige, appareils de commande pour installations d'irrigation et piscines, jeux aquatiques avec pompes, etc. \* Certains appareils à accumulateurs peuvent également faire partie de la catégorie des outils motorisés.

---

### **Appareils de traitement ou de transformation d'énergie électrique ou d'air comprimé et de mesure**

p. ex. générateurs, compresseurs, blocs d'alimentation et chargeurs, convertisseurs de tension, ballasts (pour la production, le traitement ou la transformation d'énergie électrique ou d'air comprimé), transformateurs, appareils de mesure portatifs, etc.

---

### **Appareils de production et de traitement de matériaux sans accumulateur**

p. ex. perceuses, fraiseuses, riveteuses, appareils de soudage, machines à clouer, scies, polisseuses, ponceuses, imprimantes 3D pour fabriquer des outils, etc.

---

### **Nettoyeurs et appareils de vidange**

p. ex. systèmes d'aspiration, nettoyeurs à vapeur, purificateurs d'air, installations de filtration, stérilisateurs, nettoyeurs haute pression, appareils de détartrage, etc.

---

### **Appareils avec dispositifs de verrouillage électrique pour entreposage sécurisé**

p. ex. coffres-forts, coffrets, armoires à fusils, etc.

---

### **Grils (sauf grils à charbon)**

p. ex. grils de jardin, grils de table, raclettes, fours à pizza, grils électriques, grils à gaz avec allumeur électrique, etc.

---

### **Machines à café**

---



p. ex. cafetières espresso, machines à filtre, machines automatiques, etc.

---

### **Petits appareils divers**

p. ex. stations météo, thermomètres, horloges murales et de table, réveils, effaroucheurs et produits répulsifs contre les insectes, capteurs d'humidité de sol, etc.

---

### **Équipements pour cuisines**

p. ex. fours, hottes d'aspiration, produits pour le recyclage et l'évacuation de l'air, cuisinières, cuiseurs vapeur, grils, etc.

---

### **Appareils d'analyse de composition corporelle**

p. ex. tensiomètres, balances, thermomètres, appareils pour le traitement de la douleur, appareils de mesure du cycle, etc.

---

### **Appareils pour les soins corporels, des cheveux et d'hygiène**

p. ex. sèche-cheveux, solariums, rasoirs, saunas, fers à boucler, lampes de durcissement pour les ongles, produits de manucure et de pédicure, appareils à massage, tondeuses, etc.

---

### **Appareils de sport, de loisirs et de bien-être (sauf appareils de fitness de plus de 5 kg)**

p. ex. pulsomètres, montres-bracelets, GPS, distancemètres, systèmes d'entraînement, appareils de détection de victimes d'avalanche, chauffe-chaussures, cigarettes électroniques, drones en état de marche (pas en kit), Multiplex FunJet, bains à remous, WC douches et sommiers à lattes (uniquement moteur et commandes), cabines infrarouges, couverture chauffantes, etc.

---

### **Aspirateurs, appareils pour l'entretien des sols**

p. ex. aspirateurs multifonctions, balayettes, aspirateurs à sec et à liquide, machines de nettoyage, etc.

---

### **Appareils de lavage et de séchage, préparation de la vapeur**

p. ex. lave-linge, sèche-linge,essoreuses, lave-linge automatiques, etc.

---

### **Accessoires érotiques**

p. ex. vibromasseurs, vibrateurs, etc.

---



## 02. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour appareils de réfrigération, de climatisation, de congélation et de traitement de l'air intérieur (avec compresseurs)

**Dimensions maximales par appareil: hauteur + largeur + profondeur  $\leq$  420 cm**

Catégorie tarifaire TAR	Catégorie de poids (poids déclaré de la marchandise)	Taxe anticipée de recyclage (TAR), hors TVA de 7.7%
100300	< 25 kg	CHF 9.26
100310	$\geq$ 25 et < 100 kg	CHF 27.78
100320	$\geq$ 100 et < 250 kg	CHF 46.30
100330	$\geq$ 250 kg	CHF 55.56

### Notes explicatives

- Les tarifs TAR sont valables une année.
- Définition: poids déclaré de la marchandise = poids net, incluant les accessoires, mais excluant les options.
- Tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques, contenus dans les groupes d'équipements indiqués, sont soumis à la TAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la TAR depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la TAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la TAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.
- La commission TAR est responsable des listes des équipements et des tarifs TAR.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission TAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur [www.eRecycling.ch](http://www.eRecycling.ch). Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant les tarifs TAR, veuillez vous adresser directement à SENS. La commission TAR examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.



### **Règlement relatif aux vitrines réfrigérées et aux îlots frigorifiques**

Les vitrines réfrigérées et les îlots frigorifiques sont des appareils industriels. Ces appareils ne peuvent pas tous être comptabilisés au moyen de la TAR. Les critères suivants sont pris en compte:

- Les vitrines réfrigérées sont dans tous les cas exclues de la solution de financement de la TAR et payantes lors de leur remise.
- L'appareil est couvert par la TAR et sa remise est gratuite lorsqu'il remplit le critère suivant: dimensions totales (longueur + largeur + hauteur)  $\leq 4,20$  m.
- Si l'appareil est plus grand, il n'est pas couvert par la TAR et sa remise est payante.

### **TAR applicable aux groupes d'équipements suivants:**

**Distributeurs de flocons de glace, machines à glaçons, sorbetières (machines à crèmes glacées)**

---

**Congélateurs, congélateurs armoires, congélateurs coffres**

---

**Distributeurs de boissons et fontaines à eau réfrigérés et traités**

---

**Appareils frigorifiques industriels de construction massive**

p. ex. réfrigérateurs industriels, à usage commercial, modèles sur pied, îlots frigorifiques, gondoles réfrigérées, etc.

---

**Climatiseurs**

p. ex. climatiseurs intérieurs, extérieurs, mobiles, pour caravanes, climatiseurs split à compresseur, etc.

---

**Glacières à compresseur, réfrigérateurs à gaz**

---

**Réfrigérateurs, armoires frigorifiques, Food-Center**

---

**Appareils pour le traitement de l'air intérieur à compresseur**

p. ex. humidificateurs, sèche-linge à air ambiant, etc.

---

**Sèche-linge avec pompe à chaleur (= sèche-linge à compresseur)**

---

**Armoires à vin, caves à vin**

---

**Autres appareils de réfrigération ou de congélation à compresseur**

---

**Fer à vapeur et armoire de nettoyage**

---



## 03. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour systèmes d'étagères électroniques (étiquettes de prix)

### TEA et TAR sur les systèmes d'étagères électroniques (étiquettes de prix)

Catégorie tarifaire TAR	Taille/type	Taxe d'élimination anticipée (TEA) et taxe anticipée de recyclage (TAR), hors TVA de 7.7%
350050	Toutes tailles, tous types	CHF 0.185

#### Note explicative

- Les tarifs ont été fixés avec le secrétariat d'Inobat et prennent en compte le tarif TEA en vigueur pour les piles. Ils sont valables une année si l'autorité compétente ne modifie pas l'ordonnance relative au montant de la taxe d'élimination anticipée sur les piles.



## 04. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour modules photovoltaïques et leurs composants

### TAR sur les modules photovoltaïques et leurs composants

Catégorie tarifaire TAR	Modules photovoltaïques avec composants (onduleurs, éléments de commutation, commandes, etc.)	Taxe anticipée de recyclage (TAR), hors TVA de 7.7%
600110	pro kg	CHF 0.04

#### Notes explicatives

- Les tarifs TAR sont valables une année.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la TAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.
- La commission TAR est responsable des listes des équipements et des tarifs TAR.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission TAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur [www.eRecycling.ch](http://www.eRecycling.ch). Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant les tarifs TAR, veuillez vous adresser directement à SENS. La commission TAR examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.

#### Remarque

##### **Accumulateur solaire**

Les accumulateurs solaires doivent être déclarés directement auprès d'Inobat.



## 05. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour outils motorisés, y compris les robots avec accumulateur

### TEA et TAR sur outils motorisés et robots avec accumulateur

Catégorie tarifaire TAR	Catégorie de poids pour outils motorisés avec accumulateur	Taxe d'élimination anticipée (TEA) et taxe anticipée de recyclage (TAR), hors TVA de 7.7%
310090	< 0.250 kg	CHF 0.79
310095	≥ 0.250 kg < 2 kg	CHF 2.36
310100	≥ 2 kg < 5 kg	CHF 3.75
310110	≥ 5 kg < 15 kg	CHF 8.70
310120	≥ 15 kg	CHF 15.19

#### Notes explicatives

- Les tarifs ont été fixés avec le secrétariat d'Inobat et prennent en compte le tarif TEA en vigueur pour les piles. Ils sont valables une année si l'autorité compétente ne modifie pas l'ordonnance relative au montant de la taxe d'élimination anticipée sur les piles.
- La taxe anticipée de recyclage par catégorie d'équipement est valable indépendamment du fait que l'appareil ou l'unité de vente contienne une ou deux piles (ou batteries de rechange).
- Par unité de vente, on entend un emballage fermé et complet. Le poids net, incluant les accessoires, mais excluant les options, est indiqué pour servir de base à la TAR.

#### Applicable aux groupes d'équipements suivants:

##### Outils pour le traitement de matériaux et appareils de mesure avec accumulateur

p. ex. perceuses, fraiseuses, riveteuses, appareils de soudage, machines à clouer, scies, polisseuses, ponceuses, appareils de mesure portatifs, tondeuses à gazon, etc.

---

##### Robots

p. ex. robots-aspirateurs et tondeuses à gazon, etc.

---

## 06. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour jouets

### Liste des équipements TAR: groupes de marchandises

- Seuls les appareils mentionnés présentant des composants électriques et/ou électroniques sont soumis à la TAR.
- La liste des équipements n'est pas exhaustive.
- Les drones vendus en kit font partie des jouets.

### Catégories tarifaires selon prix de revient (définition du prix de revient: voir ci-dessous)

Catégorie tarifaire TAR	Prix de revient	Taxe anticipée de recyclage (TAR), hors TVA de 8,0%
400110	ranchise jusqu'à CHF 19.99	exempté
400120	De CHF 20.00 à CHF 59.99	CHF 0.46
400130	Dès CHF 60.00	CHF 0.46
400150	Orgues et véhicules avec un prix de revient supérieur à CHF 200.00	CHF 0.46
400160	Consoles vidéo sauf Playstation et Xbox (uniquement le hardware; pas de TAR sur les cartes mémoire et les jeux vidéo)	CHF 0.46

### Prix de revient en entrepôt

- Prix d'achat ajusté en fonction de la devise, des suppléments et des réductions, fret, taxes douanières et assurances en sus, livraison à l'entrepôt (correspondant au prix de revient conformément au calcul classique des coûts).



## Notes explicatives

- Les tarifs TAR sont valables une année.
- La liste des équipements n'est pas exhaustive et est révisée en permanence.
- Tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques, similaires aux produits énumérés et non mentionnés sur cette liste, sont également soumis à la TAR.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la TAR depuis le <sup>er</sup> janvier 2011.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la TAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

**En cas de problèmes avec la liste des équipements, de questions de toute sorte ou de demandes concernant le montant ou le traitement de la TAR, vous avez la possibilité d'intervenir en contactant les personnes suivantes:**

Fondation SENS  
Susan Morrone (TAR)  
Obstgartenstrasse 28  
8006 Zurich  
Tél. +41 43 255 20 06  
E-mail [susan.morrone@sens.ch](mailto:susan.morrone@sens.ch)

ou son remplaçant au sein de la commission TAR

Roger Kunz  
Carlit + Ravensburger AG  
Grundstrasse 9  
5436 Würenlos  
Tél. +41 56 436 86 31  
[www.spielwarenverband.ch](http://www.spielwarenverband.ch)

- Vos requêtes seront traitées par la commission TAR lors de sa séance de printemps ou d'automne. Si la requête est approuvée, la modification correspondante sera reprise dans la liste des équipements valable pour la période suivante.



## 07. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour lampes de poche et lampes frontales

### TEA sur les lampes de poche et lampes frontales

Catégorie tarifaire	Catégorie de poids pour les lampes de poche*	Taxe d'élimination anticipée (TEA), hors TVA de 7.7%
320090	< 0.250 kg	CHF 0.20
320100	≥ 0.250 kg	CHF 0.40

\* Le poids de la lampe de poche sans pile détermine la catégorie de poids et ainsi le montant de la TEA.

#### Notes explicatives

- Les tarifs ont été fixés avec le secrétariat d'Inobat et prennent en compte le tarif TEA en vigueur pour les piles. Ils sont valables une année si l'autorité compétente ne modifie pas l'ordonnance relative au montant de la taxe d'élimination anticipée sur les piles.
- Les partenaires contractuels déclarant les lampes de poche directement auprès d'Inobat sont exemptés de l'obligation de déclaration auprès de SENS.
- Conformément à la SLRS, les lampes de poche continuent d'être exemptées de la TAR.

#### Remarque

##### Véhicules électriques

Les véhicules électriques, tels que vélos électriques, Segways et similaires, doivent être déclarés directement auprès d'Inobat. Inobat coordonne directement avec SENS le versement de la TAR et de la TEA.



## 08. Liste officielle des équipements et des tarifs TEA sur les accumulateurs de recharge pour outils motorisés et robots

### TEA sur les accumulateurs en vrac (accumulateurs de recharge uniquement issus d'outils motorisés)

Catégorie tarifaire	Catégorie de poids pour les accumulateurs en vrac issus d'outils motorisés	Taxe d'élimination anticipée (TEA), hors TVA de 7.7%
390090	< 0.250 kg	CHF 0.50
390100	≥ 0.250 kg < 0.750 kg	CHF 1.60
390110	≥ 0.750 kg < 5 kg	CHF 3.20
390120	≥ 5 kg ≤ 15 kg	CHF 19.20

#### Note explicative

- Les tarifs ont été fixés avec le secrétariat d'Inobat et prennent en compte le tarif TEA en vigueur pour les piles. Ils sont valables une année si l'autorité compétente ne modifie pas l'ordonnance relative au montant de la taxe d'élimination anticipée sur les piles.



## 09. Liste officielle des équipements et des tarifs TAR pour sources lumineuses et luminaires SLRS

### TAR sur les sources lumineuses et luminaires

Catégorie tarifaire pour les luminaires	Par unité	Taxe anticipée de recyclage (TAR), hors TVA de 7.7%
700180		CHF 0.18

Catégorie tarifaire pour les sources lumineuses	Par pièce	Taxe anticipée de recyclage (TAR), hors TVA de 7.7%
700200		CHF 0.16

#### Luminaires, définition:

Les luminaires sont les appareils non séparables, servant directement à recevoir la source lumineuse et constituant, avec l'appareil d'alimentation éventuel, une unité fonctionnelle minimale. Les parties séparables, comme les rails de fixation, les pièces de fixation, les barres collectrices, les dispositifs de suspension, les miroirs réflecteurs et les candélabres, ne font pas partie des luminaires.

Vous trouverez des informations détaillées dans la brochure «Leitfaden zur Bestimmung der vRG auf Leuchten und Leuchtmitteln», disponible en allemand sur le [site de la SLRS](#).



## 10. La transparence des prix pour la TAR

Les fabricants/importateurs facturent la TAR aux commerçants, conformément aux catégories tarifaires mentionnées ci-dessus. Les commerçants facturent la TAR à leurs clientes et clients. Veuillez tenir compte des dispositions de l'Ordonnance sur l'indication des prix (OIP):

<https://www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/19780313/201507010000/942.211.pdf>

## 11. Modèle de facture au sens de la Fondation SENS

### De l'importateur au commerçant

No d'article	Désignation de l'article	Quantité	Prix par pièce en CHF	Montant en CHF
35689	Four à micro-ondes	1	79.35	79.35
	Taxe anticipée de recyclage (TAR)	1	0.56	0.56

**Montant total de la facture, TVA exkl.**

**79.90**

7.7% TVA de 79.90

6.15

Total incluses TVA

86.05

### Du commerçant au consommateur

No d'article	Désignation de l'article	Quantité	Prix par pièce en CHF	Montant en CHF
35689	Four à micro-ondes	1	86.05	86.05

**Montant total de la facture, TAR et TVA incluses**

**86.05**